



**RAPPORT DE PRESENTATION  
COMPTE ADMINISTRATIF 2021  
BUDGET PRIMITIF 2022**

---

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MARS 2022**

## SOMMAIRE

---

1	Préambule.....	3
2	Les résultats 2021.....	4
3	LE BUDGET PRINCIPAL .....	4
3.1	Section de fonctionnement.....	4
3.1.1	Dépenses .....	5
3.1.1.1	Dépenses réelles.....	6
3.1.1.1.1	Dépenses de gestion courante.....	6
3.1.1.1.2	Dépenses financières et exceptionnelles .....	9
3.1.1.2	Dépenses d'ordre.....	10
3.1.2	Recettes .....	11
3.1.2.1	Recettes réelles.....	11
3.1.2.1.1	Recettes de gestion .....	11
3.1.2.1.2	Recettes financières et exceptionnelles.....	14
3.1.2.2	Recettes d'ordre .....	14
3.2	Section d'investissement .....	15
3.2.1	Dépenses .....	15
3.2.1.1	Dépenses réelles.....	16
3.2.1.1.1	Dépenses d'équipement.....	16
3.2.1.1.2	Dépenses pour compte de tiers (chapitre 45).....	16
3.2.1.1.3	Dépenses financières .....	17
3.2.1.2	Dépenses d'ordre.....	18
3.2.2	Recettes .....	18
3.2.2.1	Recettes réelles.....	19
3.2.2.1.1	Recettes d'équipement.....	19
3.2.2.1.2	Recettes financières.....	19
3.2.2.2	Recettes d'ordre .....	20
3.3	Un endettement maîtrisé.....	20
4	LES BUDGETS ANNEXES .....	21
4.1	Les zones d'activité : budget 702.....	21
4.2	Le budget photovoltaïque : budget 705.....	22
4.3	L'atelier relais SABATHE : budget 711.....	23
5	TABLEAUX BUDGETAIRES.....	23

## 1 Préambule

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires.

Le rapport comporte les éléments, d'une part, du compte administratif 2021 et, d'autre part, du budget primitif 2022. L'analyse est présentée par chapitre pour chaque année, permettant ainsi de suivre parallèlement l'évolution sur les deux années.

L'année 2021 aura été une année de « relance de travaux et de projets » après une année 2020 marquée par le contexte sanitaire, et ses conséquences économiques tant nationales que locales. L'année 2021 présente donc un résultat très satisfaisant mais légèrement plus faible que 2020, les travaux à « l'arrêt en 2020 » ayant été répercutés en 2021. L'année 2021 aura été également l'année de mise en œuvre de nouveaux projets dynamiques pour le territoire, dont entre autres, la mise en place d'un service habitat, l'animation au sein des commerces, « Albret Jazz Festival », et la reprise de la gestion en régie du centre aqualudique, le lud'o parc.

Albret communauté s'engage en 2022 à expérimenter la nouvelle nomenclature budgétaire, la M57, qui sera généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce nouveau référentiel intègre des règles budgétaires assouplies : le virement de crédits d'un chapitre à un autre pourra être effectué sans décision modificative, à l'exception du chapitre 012 (charges de personnel). Parmi les autres modifications ayant un impact budgétaire sur les chapitres existants :

- Suppression des dépenses imprévues, des dépenses exceptionnelles et recettes exceptionnelles.

L'année 2022 va être marquée par la poursuite du développement du territoire, par des projets ambitieux, à la hauteur des attentes des communes membres, et des citoyens.

Le budget primitif 2022 s'inscrit donc dans ce cadre à travers, principalement :

- La concrétisation des premiers projets dans le cadre de la transition énergétique.
- Un accompagnement des communes pour permettre à leurs citoyens d'accéder à une location immobilière décente par la mise en place du permis de louer.
- Mise en place d'un nouveau dispositif, « rebond », d'aide aux acteurs économiques (dans la suite du dispositif MUSAE).
- Premiers travaux pour le projet de labellisation « Albret pays d'art et d'histoire ».
- La mise en place d'actions dans le cadre de la dynamisation du commerce.
- La mise en place effective de l'opération de revitalisation territoriale.
- La fin des travaux du bâtiment de l'ALSH de Barbaste, ainsi que de l'office du tourisme de Mézin.
- L'amélioration de la qualité de la voirie, poste de dépenses importantes.
- Un endettement maîtrisé.
- Une masse salariale stabilisée avec un ratio plus faible que les collectivités de la même strate.

## 2 Les résultats 2021

<b>Fonctionnement</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Résultat de l'exercice	1 286 855 €	1 087 700 €
Report N-1	2 113 211 €	1 399 683 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>3 400 066 €</b>	<b>2 487 383 €</b>

Le résultat de l'exercice plus faible de 200 K€ en 2021 comparativement à 2020, reste positif puisque la collectivité a supporté des frais en 2021 pour de nouvelles actions dynamiques, mais inexistantes encore en 2020, telles que citées en préambule du présent rapport. A cela s'ajoute une inflation très marquée concernant, entre autres, le carburant.

<b>Investissement</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Résultat de l'exercice	-257 195 €	184 380 €
Report N-1	194 408 €	-61 564 €
Résultat cumulé hors RAR	-62 787 €	122 816 €
Restes à réaliser	300 992 €	283 253 €
<b>Résultat cumulé avec RAR</b>	<b>238 205 €</b>	<b>406 069 €</b>

## 3 LE BUDGET PRINCIPAL

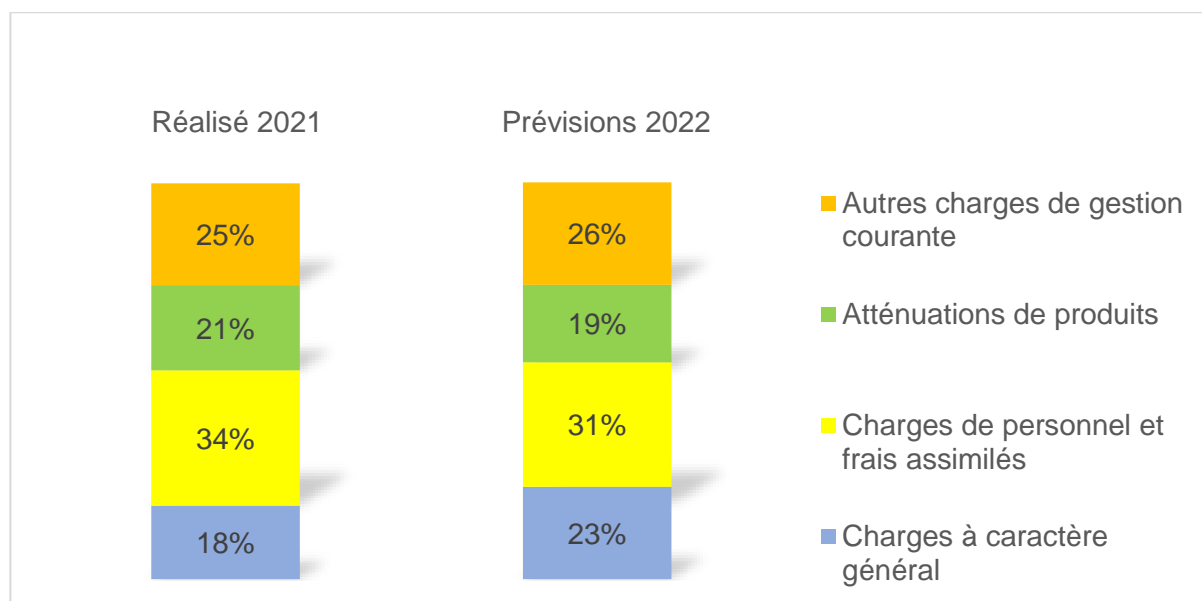
L'analyse qui suit utilise le schéma traditionnel par section en observant les dépenses et les recettes de chacune d'elle, toujours en comparant les prévisions et les réalisations dans chaque chapitre pour l'année 2021, et, les prévisions 2022.

### 3.1 Section de fonctionnement

### 3.1.1 Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Année 2021		Budget primitif 2022
		Budget primitif + décisions modificatives	Réalisé	Propositions nouvelles
011	Charges à caractère général	3 031 352,00 €	2 791 347,22 €	3 933 924,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 310 000,00 €	5 162 291,68 €	5 317 000,00 €
014	Atténuations de produits	3 236 300,00 €	3 234 603,98 €	3 296 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 878 455,00 €	3 875 507,07 €	4 371 453,00 €
<i>Total dépenses gestion courante</i>		15 456 107,00 €	15 063 749,95 €	16 918 377,00 €
66	Charges financières	86 000,00 €	81 271,54 €	70 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	117 000,00 €	78 003,88 €	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
022	Dépenses imprévues	2 000,00 €	- €	
<i>Total dépenses financières et exceptionnelles</i>		265 000,00 €	159 275,42 €	130 000,00 €
<b>Sous-total des dépenses réelles</b>		<b>15 721 107,00 €</b>	<b>15 223 025,37 €</b>	<b>17 048 377,00 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	796 437,00 €	- €	866 727,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	402 440,00 €	271 717,72 €	300 000,00 €
<b>Sous-total des dépenses d'ordre</b>		<b>1 198 877,00 €</b>	<b>271 717,72 €</b>	<b>1 166 727,00 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>16 919 984,00 €</b>	<b>15 494 743,09 €</b>	<b>18 215 104,00 €</b>

#### Répartition en % de la part budgétaire des chapitres sur le total des dépenses réelles

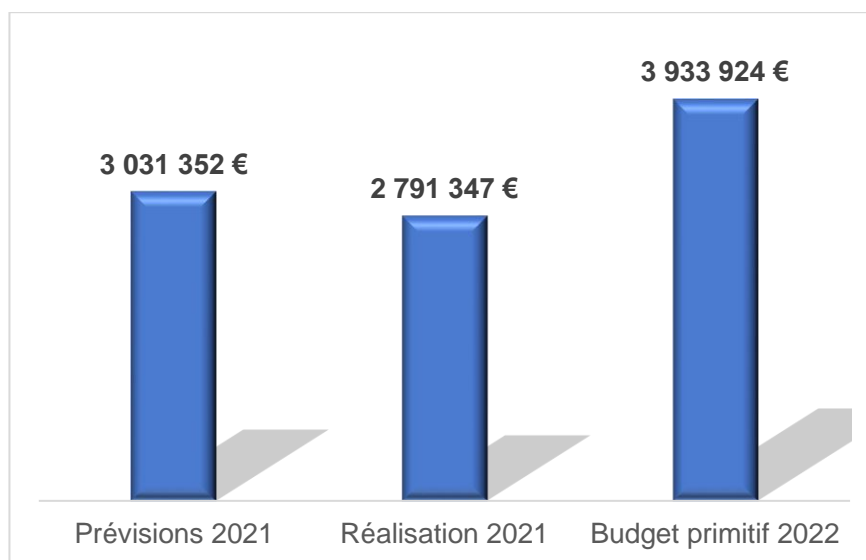


### 3.1.1.1 Dépenses réelles

Le taux de réalisation des dépenses réelles pour 2021 est de 97 % contre 87 % en 2020. Le taux d'exécution inférieur en 2020 de 10 % est la conséquence de la crise sanitaire. Les prévisions 2022 par rapport au réalisé 2021 sont supérieures de + 8 %, mais stable par rapport aux prévisions de 2021 qui étaient de +7% de l'exécution de l'année 2020.

#### 3.1.1.1.1 Dépenses de gestion courante

##### Charges à caractère général (chapitre 011)



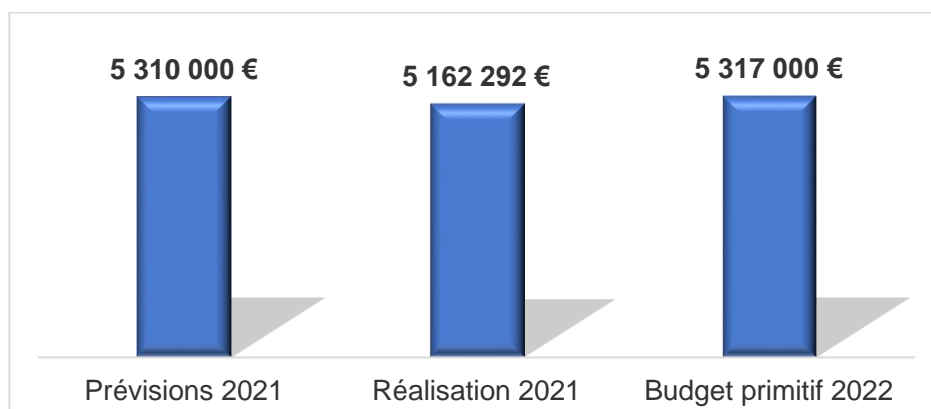
Ce chapitre représente 18 % des dépenses réelles en 2021 (réalisées) et 23 % pour les prévisions de 2022. Cette augmentation est liée à la suppression des dépenses imprévues et exceptionnelles réparties totalement sur ce chapitre.

A l'intérieur de ce chapitre, vont notamment être constatées les dépenses de fluides, de prestations de services, d'assurances, de téléphonie, d'entretien des bâtiments et de la voirie etc.

Les dépenses sur ce chapitre sont particulièrement bien exécutées puisque le taux d'exécution en 2021 est de 92 %.

Les prévisions pour 2022 (hors crédits mis en réserve pour 900 K€ suite à la suppression des dépenses imprévues) sont de 9% supérieures au réalisé 2021, et à montant constant par rapport aux prévisions de 2021.

### Charges du personnel (chapitre 012)

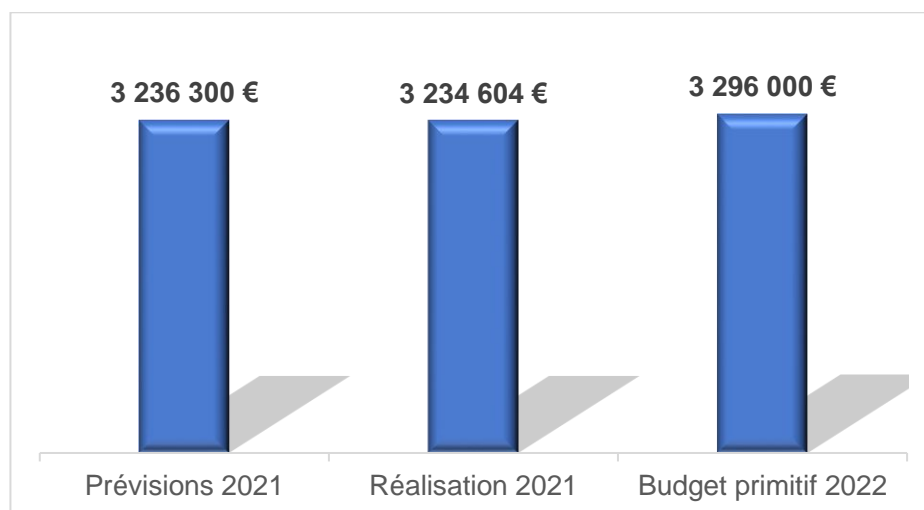


Les charges du personnel sont exécutées pour 97 %.

Les crédits non consommés correspondent :

- Aux délais de remplacements et/ou de recrutements.
- A un moindre recours aux emplois saisonniers du fait de la crise sanitaire

### Atténuation de produits (chapitre 014)



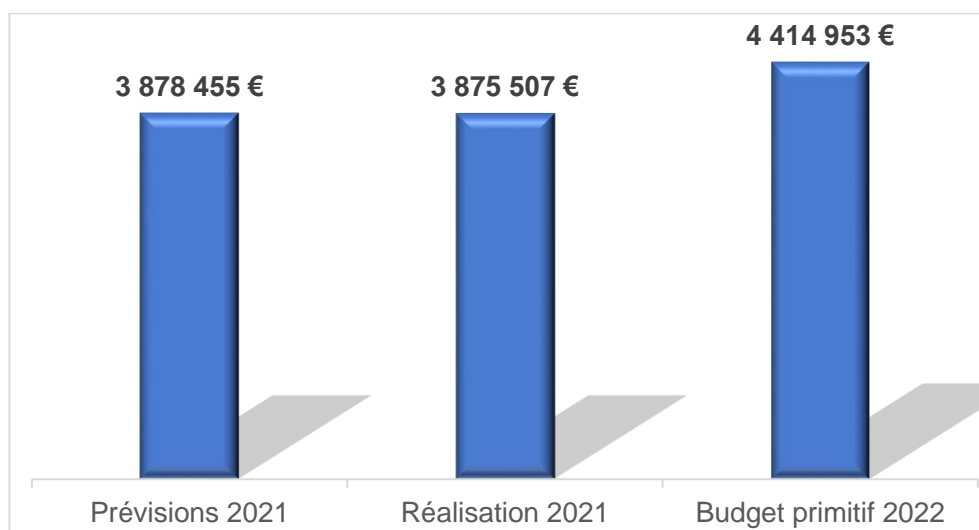
Ce chapitre qui représente 21 % des dépenses réelles en 2021 (taux identique à 2020), 19 % en 2022, est composé pour 95 % des attributions de compensation versées aux communes membres, suite au passage à la fiscalité professionnelle unique au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Les 5 % restants correspondent :

- Pour 110 K€ au FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales). Ce fonds, mis en place suite à la réforme sur la taxe professionnelle de 2010, permet de compenser les conséquences financières de l'évolution de la fiscalité économique locale. Ce mécanisme est pérenne et assis sur le périmètre de la communauté de communes.
- Pour 60 K€ au reversement de la taxe de séjour perçue par la collectivité depuis janvier 2021 et reversée intégralement à l'office du tourisme. Ces crédits n'avaient pas été prévus en dépenses et en recettes, mais la réfaction opérée sur les attributions de compensation a compensé le besoin de crédits.

Le montant inscrit au budget primitif 2022, supérieur de 2 % par rapport au réalisé 2021, correspond au montant total de la fiscalité reversée. Une réfaction ou une augmentation peut être opérée sur les attributions de compensation dès lors que des dépenses sont supportées par la collectivité, au profit des communes membres, ou que la collectivité acte par la prise en charge de dépenses supportées par les communes. En 2021 les attributions de compensation ont été réduites ainsi de 60 K€.

#### Autres charges de gestion courante (chapitre 65)



Ce chapitre (25% des dépenses réelles en 2021 et des 26% des prévisions pour 2022) est composé :

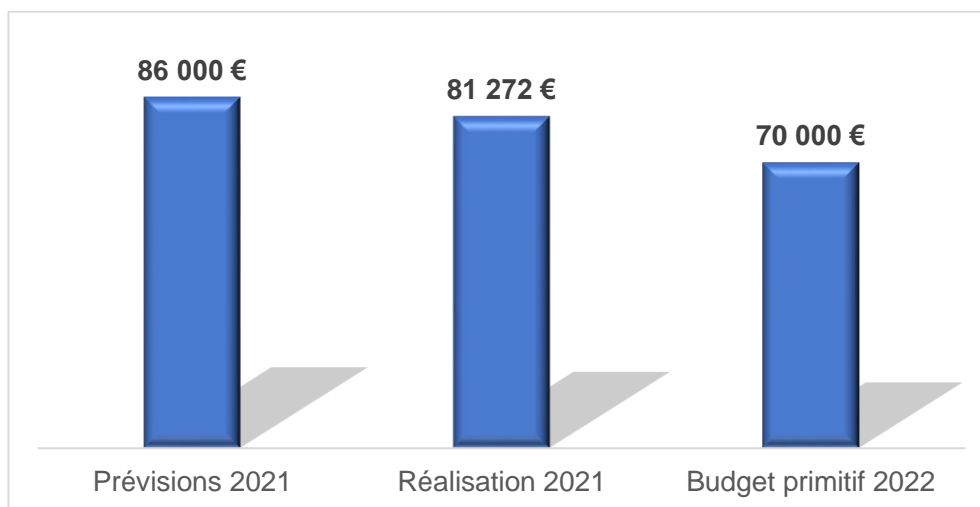
- Des contributions au SMICTOM et au SMDEN.
- Des indemnités versées aux élus.
- Des subventions allouées aux associations et à l'Office du tourisme.

Les prévisions 2022 sont supérieures de 13 % par rapport au réalisé 2021. Cette augmentation correspond à l'augmentation du reversement des recettes au SMICTOM pour 17% (cf. & 3.1.2.1.1) et à une baisse sur certains postes dont, entre autres, - 8 % sur la subvention versée à l'office du tourisme.



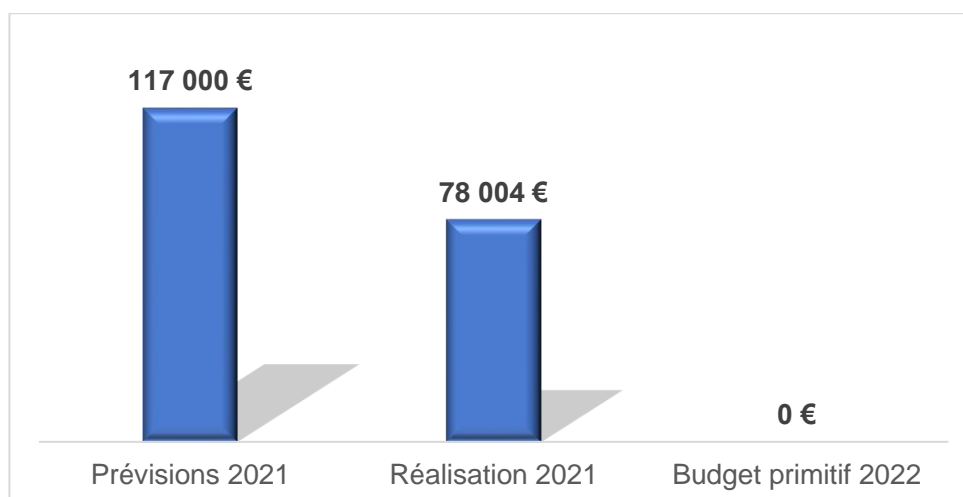
### 3.1.1.1.2 Dépenses financières et exceptionnelles

#### Charges financières (chapitre 66)



Les charges financières sont composées uniquement des intérêts de la dette. Les charges d'intérêts sont en baisse en 2022 du fait de la non mobilisation d'emprunt en 2021.

#### Charges exceptionnelles (chapitre 67)



Les charges exceptionnelles réalisées en 2021 sont composées des subventions versées aux acteurs économiques dans le cadre des mesures d'aide mises en place par la collectivité et d'une régularisation de titres émis à tort en 2010.

Les dépenses exceptionnelles sont supprimées dans la nomenclature M57. Elles seront affectées à une imputation correspondant à la nature de la dépense.

## Dotations provisions semi-budgétaires (chapitre 68)

Au regard du principe prudentiel, les instructions budgétaires et comptables imposent aux collectivités d'enregistrer une provision sur l'exercice en cours, en raison de la réalisation probable d'un risque ou d'une charge nécessitant une sortie de ressources sur un prochain exercice.

Il avait été inscrit au budget 2021 des crédits pour 60 K€ en prévision d'une provision dans le cadre d'un contentieux. Cette provision n'ayant pas été réalisée, les crédits sont réinscrits pour le même montant en 2022.

### 3.1.1.2 Dépenses d'ordre

Les opérations d'ordre budgétaires correspondent à des jeux d'écritures sans flux financier réel et doivent, par conséquent, toujours être équilibrées en dépenses et en recettes.

#### Le virement à la section d'investissement (chapitre 023)

Cette prévision ne fait l'objet d'aucun mouvement au cours de l'exécution budgétaire, elle concourt au résultat repris l'année suivante.

#### Les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)

Ce chapitre est composé d'une part des dotations aux amortissements et d'autre part des écritures liées aux cessions d'immobilisations.

L'amortissement concerne les biens mobiliers et correspond au chapitre 040 des recettes d'investissement. L'amortissement participe à l'autofinancement de la section d'investissement. En 2021 la dotation aux amortissements a été limitée aux seuls comptes fiabilisés avec les services de la DGFIP dans le cadre de la convention de partenariat pour 81 K€.

Les écritures liées aux cessions comportent d'une part la valeur comptable des immobilisations cédées et d'autre part la constatation des plus-values sur ces cessions. En 2021, il a été procédé à la vente d'une parcelle à Xaintrailles et d'un point-à-temps.

Enfin, une dernière régularisation a été faite sur les titres émis en double et constatés à la fusion de la collectivité en 2017. La régularisation d'un montant de 147 K€ n'a pas d'impact sur le budget cumulé puisque l'écriture identique a été exécutée en recette d'investissement.

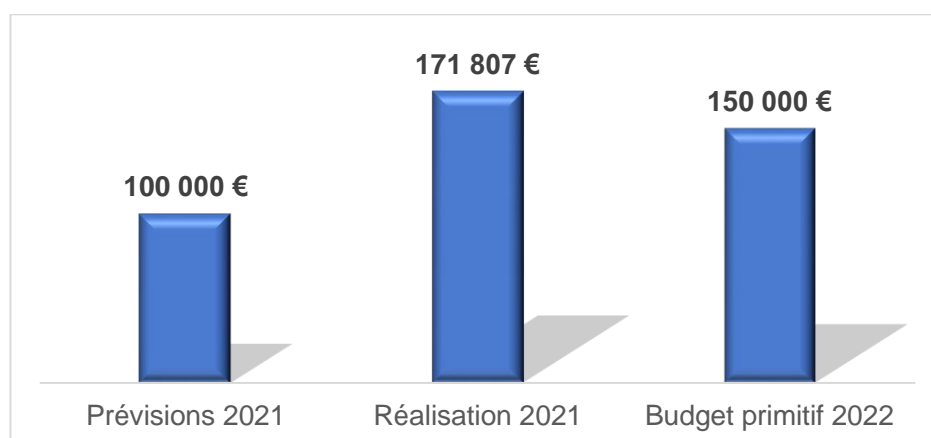
## 3.1.2 Recettes

### 3.1.2.1 Recettes réelles

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Année 2021		Budget primitif 2022
		Budget primitif + décisions modificatives	Réalisé	Propositions nouvelles
013	Atténuations de charges	100 000,00 €	171 807,37 €	150 000,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	587 564,00 €	548 453,67 €	514 744,00 €
73	Impôts et taxes	12 578 500,00 €	12 421 972,65 €	12 814 500,00 €
74	Dotations, subventions et participations	2 136 992,00 €	3 109 939,97 €	2 987 907,00 €
75	Autres produits de gestion courante	84 745,00 €	100 002,67 €	88 570,00 €
<i>Total recettes gestion courante</i>		15 487 801,00 €	16 352 176,33 €	16 555 721,00 €
77	Produits exceptionnels	- €	217 618,77 €	- €
<i>Total recettes financières et exceptionnelles</i>		- €	217 618,77 €	- €
<b>Sous-total des recettes réelles</b>		<b>15 487 801,00 €</b>	<b>16 569 795,10 €</b>	<b>16 555 721,00 €</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 500,00 €	12 647,53 €	172 000,00 €
<b>Sous-total des recettes d'ordre</b>		<b>32 500,00 €</b>	<b>12 647,53 €</b>	<b>172 000,00 €</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 399 683,00 €	1 399 683,75 €	1 487 383,00 €
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>16 919 984,00 €</b>	<b>17 982 126,38 €</b>	<b>18 215 104,00 €</b>

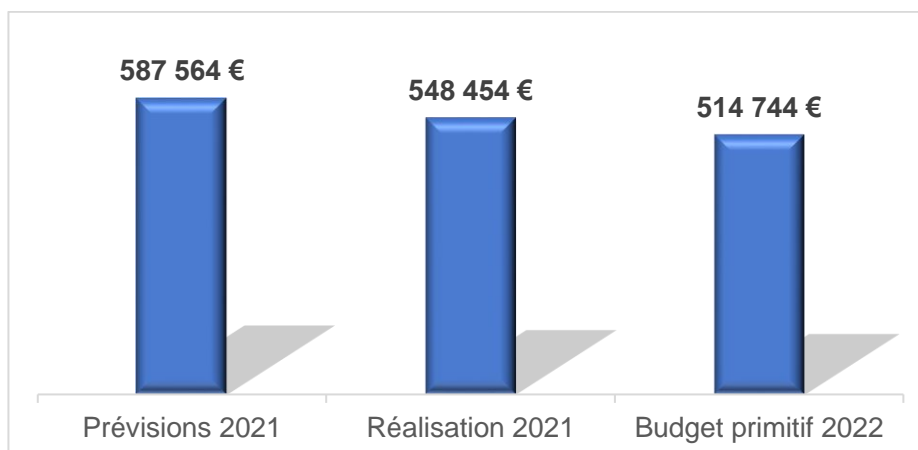
#### 3.1.2.1.1 Recettes de gestion

##### Atténuations de charges (chapitre 013)



Il s'agit de remboursements de salaires et de charges des personnels par l'assurance statutaire pour les agents titulaires, et par les organismes sociaux pour les agents contractuels.

## Produits des services, domaine et ventes diverses (chapitre 70)



Les prévisions pour 2021 avaient été effectuées sur une ouverture « normale » des services. Or les consignes en matière d'accueil, dans le cadre de la crise sanitaire, ont eu pour conséquence une baisse de recettes pour 17 K€.

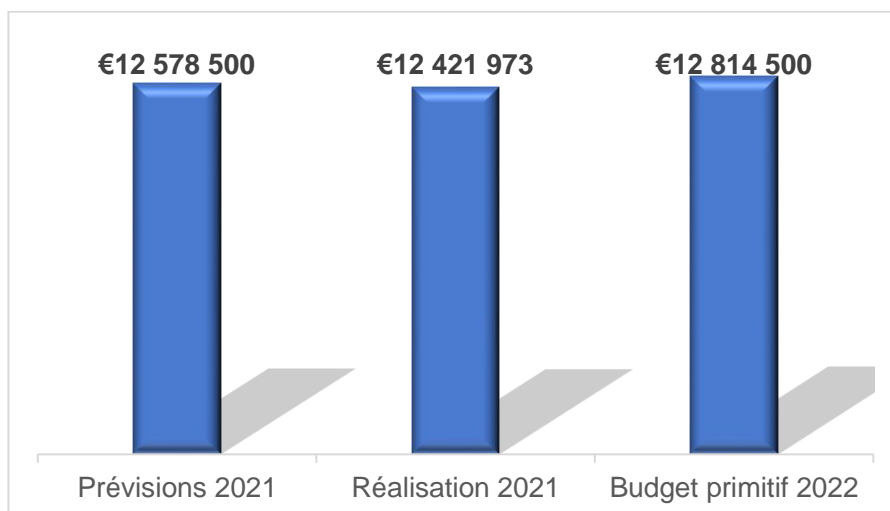
Il avait également été prévu à ce chapitre, le remboursement par les communes membres de travaux et prestations effectués pour leur compte par la collectivité.

Ces frais ont été affectés aux attributions de compensation (cf. 3.1.1.1.1. chapitre 014-atténuation de produits).

Les prévisions pour 2022 restent prudentielles concernant la fréquentation des accueils de loisirs.

De plus les locaux de « Monplaisir » n'étant plus mis à disposition de la commune de Barbaste pendant la période de rénovation du bâtiment, une recette prévisionnelle d'utilisation des bâtiments a été prise en compte pour 4 mois.

## Impôts et taxes (chapitre 73)

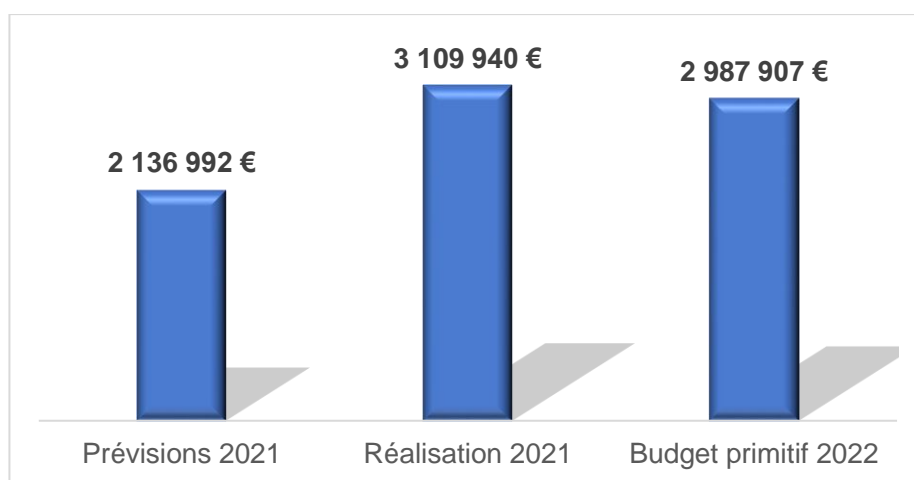


La fiscalité représente 76 % des recettes de gestion courante en 2021 et 77% en 2022.

Une réforme a été mise en place par l'Etat sur la fiscalité des entreprises (impôts de production) concernant certaines entreprises industrielles et au profit de celles-ci. Une compensation est effectuée par l'Etat sur le chapitre 74.

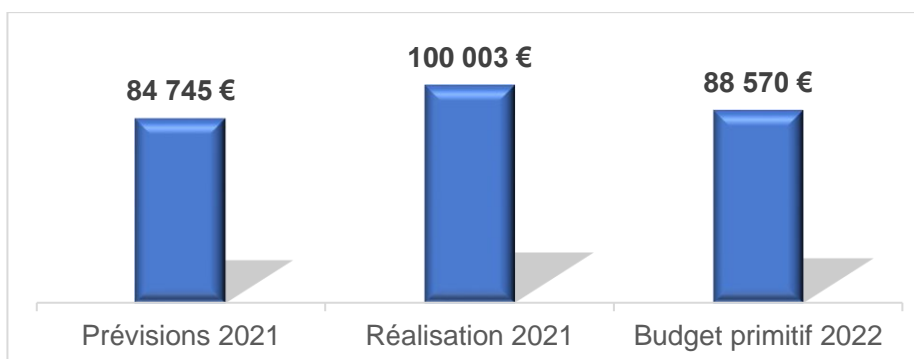
Les prévisions pour 2022, supérieures de 393 K€ par rapport aux recettes réalisées en 2021, correspondent pour 507 K€ au produit complémentaire de la TEOM suite à l'augmentation du taux et à des prévisions prudentielles sur les autres produits de la fiscalité. Mais cette recette supplémentaire est destinée à prendre en charge de nouveaux coûts incompressibles du SMICTOM.

#### Dotations, subventions et participations (chapitre 74)



Le taux de réalisation de ce chapitre supérieur de 46 % des prévisions est principalement généré par la dotation de compensation attribuée par l'Etat suite à la réforme sur la fiscalité des entreprises (cf. chapitre 73)

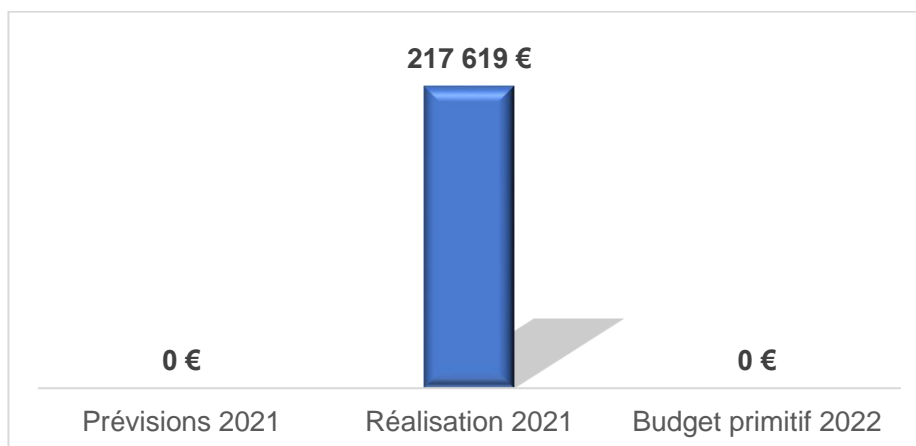
#### Autres produits de gestion courante (chapitre 75)



Il s'agit de la perception des loyers pour les locaux de la maison de santé et des ports touristiques.

### 3.1.2.1.2 Recettes financières et exceptionnelles

#### Produits exceptionnels (chapitre 77)



Ce chapitre en 2021 comprend entre autres :

- La rétrocession par la Région de la contribution au fonds de solidarité et de proximité pour acteurs économiques pour 52 K€, dans le cadre de la crise sanitaire.
- Le remboursement par les services fiscaux de l'imposition à la TFB sur des bâtiments publics pour 58 K€.
- Les cessions prévues en investissement au chapitre 024 (produits de cessions d'immobilisations), mais réalisées en fonctionnement sur l'article 775 (produits des cessions d'immobilisations) pour 42 K€.
- Le remboursement par l'assureur de la collectivité (sinistre sur le bâtiment d'Hausmann) pour 38 K€.

Les articles budgétaires pour les recettes exceptionnelles sont supprimés dans la nouvelle nomenclature M57. Seules seront affectées à ce chapitre les écritures de cession.

### 3.1.2.2 Recettes d'ordre

#### Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)



Ce chapitre, d'écritures d'ordre uniquement (donc sans incidence budgétaire), comporte la reprise des subventions finançant des biens amortissables et les travaux en régie.

## 3.2 Section d'investissement

### 3.2.1 Dépenses

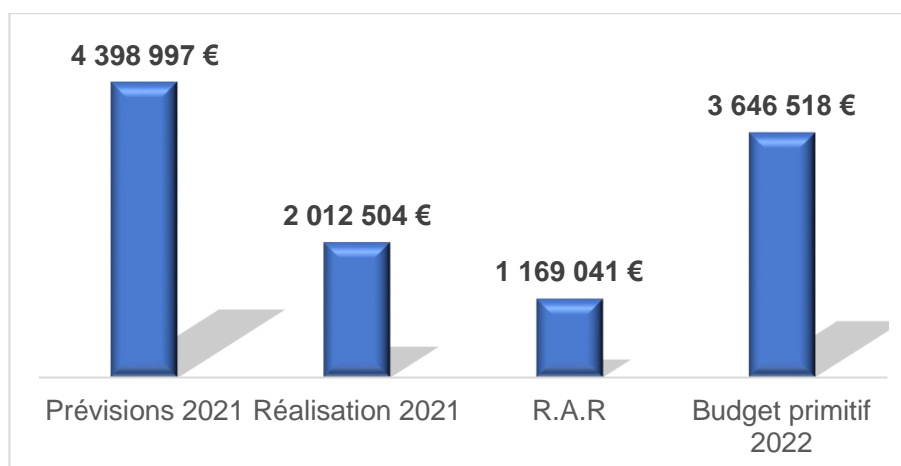
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Année 2021			Budget primitif 2022
		Budget primitif + décisions modificatives	Réalisé	RAR	Propositions nouvelles
20	Immobilisations incorporelles	372 972,00 €	262 049,46 €	20 915,00 €	267 094,00 €
204	Subventions d'équipement versées	162 000,00 €	54 152,36 €		197 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 664 024,58 €	1 624 558,28 €	1 141 739,00 €	2 104 423,00 €
23	Immobilisations en cours	200 000,00 €	71 744,16 €	6 384,00 €	1 078 000,00 €
<i>Total dépenses d'équipement</i>		<i>4 398 996,58 €</i>	<i>2 012 504,26 €</i>	<i>1 169 038,00 €</i>	<i>3 646 517,00 €</i>
10	Dotations, fonds divers	22 252,14 €	22 252,14 €		
16	Emprunts et dettes assimilés	627 000,00 €	598 853,86 €		614 000,00 €
26	Participations et créances	281 000,00 €	251 000,00 €	29 890,00 €	10 000,00 €
27	Autres immo financières	70 000,00 €	20 000,00 €	1 000,00 €	55 000,00 €
020	Dépenses imprévues	273 588,86 €	- €		
<i>Total dépenses financières</i>		<i>1 273 841,00 €</i>	<i>892 106,00 €</i>	<i>30 890,00 €</i>	<i>679 000,00 €</i>
45	Opérations pour compte de tiers	370 000,00 €	1 449,00 €	360 544,00 €	725 605,00 €
<b>Sous-total des dépenses réelles</b>		<b>6 042 837,58 €</b>	<b>2 906 059,26 €</b>	<b>1 560 472,00 €</b>	<b>5 051 122,00 €</b>
001	Déficit d'investissement reporté	61 564,00 €	61 563,49 €		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	32 500,00 €	12 647,53 €		172 000,00 €
<b>Sous-total des dépenses d'ordre</b>		<b>94 064,00 €</b>	<b>74 211,02 €</b>	<b>- €</b>	<b>172 000,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>6 136 901,58 €</b>	<b>2 980 270,28 €</b>	<b>1 560 472,00 €</b>	<b>5 223 122,00 €</b>

Le taux de réalisation des dépenses réelles est de 48 %, hors restes à réaliser, et de 74 % en intégrant les restes à réaliser. Ce taux reste relativement stable par rapport au réalisé de 2020.

Bien entendu, la capacité de dépenses en 2022 pour la collectivité atteint 5.2 M€ auxquels il faut ajouter 1.5 M€ de RAR, soit un total de 6.7 M€ (6 783 594 €).

### 3.2.1.1 Dépenses réelles

#### 3.2.1.1.1 Dépenses d'équipement



Les dépenses d'équipement sont exécutées à 46 % sans les restes à réaliser, et à 72 % avec les restes à réaliser.

Postes principaux qui n'ont pu être engagés en 2021 :

- Travaux d'aménagement de la voie verte Nérac-Lavardac pour 600 K€,
- Actions du pôle « TEPOS » pour 95 K€,
- Actions dans le cadre de « l'itinérance douce vélo » pour 97 K€,
- Relamping sur les ZAE pour 72 K€.

Les crédits budgétaires inscrits dans le cadre des AP-CP sont automatiquement reportés tant qu'ils ne sont pas modifiés par délibération et ne figurent donc pas dans les restes à réaliser :

- 99 K€ pour les travaux sur les ponts bow string.
- 186 K€ pour les travaux d'aménagement de Monplaisir (ALSH à Barbaste).

Les travaux par opérations sont en annexe du présent document.

#### 3.2.1.1.2 Dépenses pour compte de tiers (chapitre 45)

Ce chapitre enregistre les opérations exécutées pour le compte de tiers.

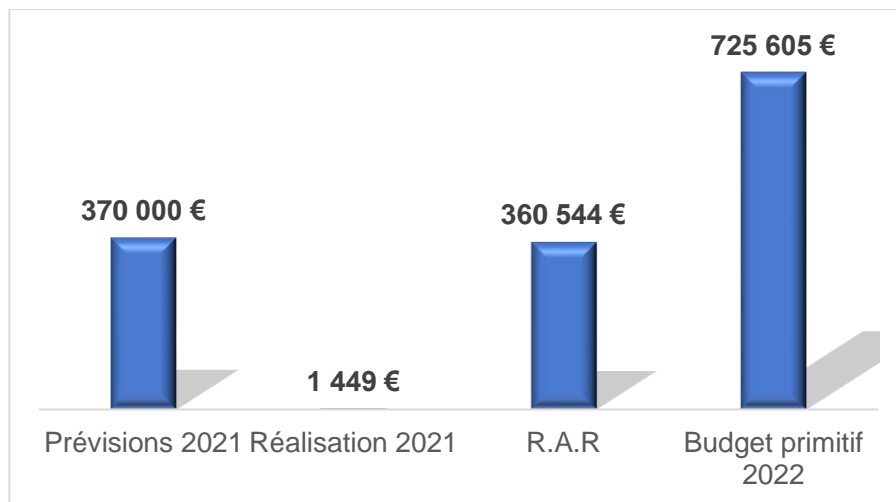
En cours d'opération, les dépenses et les recettes donnent lieu à l'émission de titres et de mandats. Après l'achèvement des travaux, le compte de dépenses et le compte de recettes présentent en principe un solde équivalent.

A la clôture de l'opération, la subdivision « dépenses » et la subdivision « recettes » présentent un montant égal.

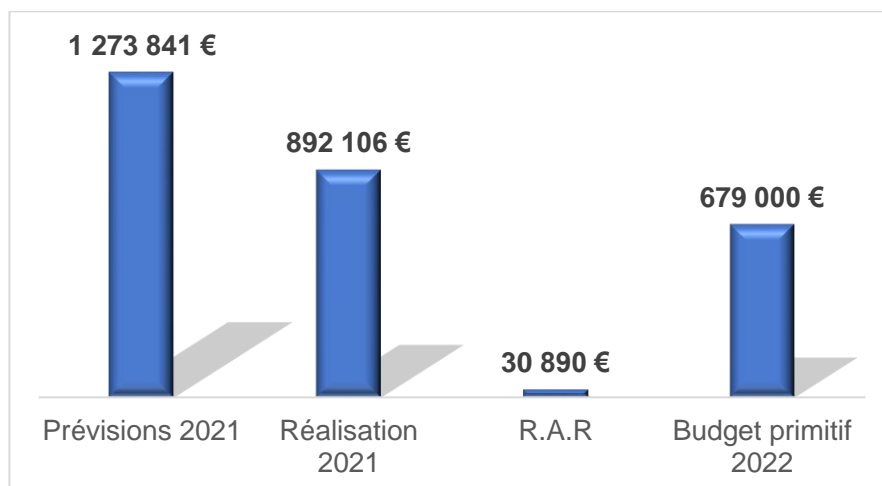
Les opérations inscrites sur ce chapitre concernent les travaux de compétences communales effectués par Albret communauté.



Ces travaux n'ont, par conséquent, pas d'impact budgétaire sur l'équilibre du budget.



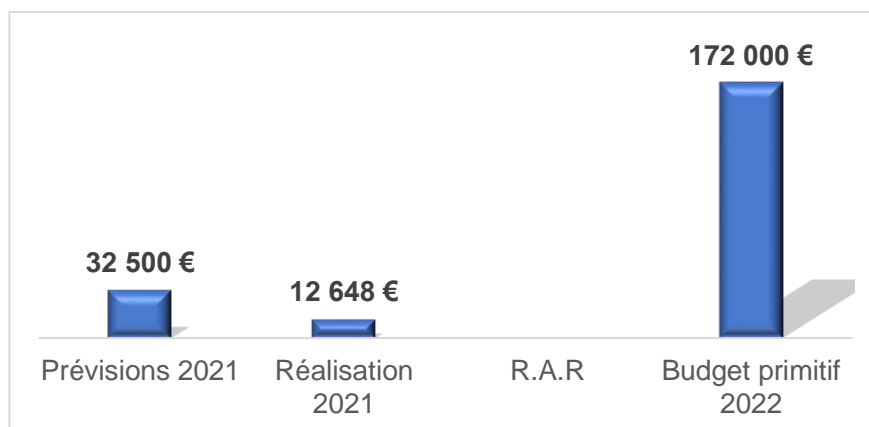
### 3.2.1.1.3 Dépenses financières



Les dépenses financières sont composées :

- Du remboursement du capital de la dette.
- De la participation de la collectivité à l'entrée au capital à la SEM ALBRET en 2021 pour 251 K€,
- De l'entrée au capital de la SEM47 pour 30 K€,
- Des aides en prêt aux acteurs économiques dans le cadre du programme « MUSAE » en 2021 avec une poursuite des actions en 2022 dans le cadre du programme « REBOND ».
- D'une enveloppe pour des dépenses imprévues en 2021 mais dont le chapitre n'existe plus dans la nouvelle nomenclature M57.

### 3.2.1.2 Dépenses d'ordre



Ce chapitre, d'écritures d'ordre uniquement, comporte la reprise des subventions finançant des biens amortissables et les travaux en régie (équilibre avec les recettes d'ordre de la section de fonctionnement, cf. 3.1.1.2.2.).

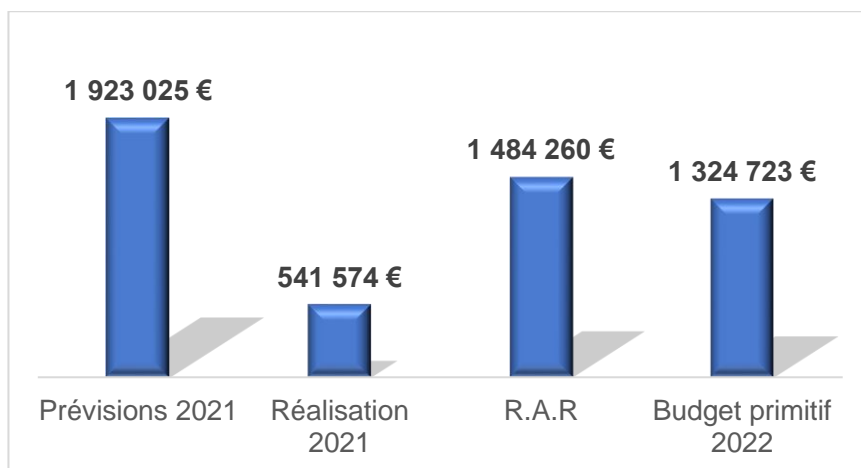
### 3.2.2 Recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Année 2021			Budget primitif 2022
		Budget primitif + décisions modificatives	Réalisé	RAR	Propositions nouvelles
13	Subventions d'investissement reçues	1 308 024,58 €	540 056,75 €	1 219 256,00 €	824 723,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	615 000,00 €	1 517,32 €	265 000,00 €	500 000,00 €
<i>Total recettes d'équipement</i>		1 923 024,58 €	541 574,07 €	1 484 256,00 €	1 324 723,00 €
10	Dotations, fonds divers (sf le 1068)	620 000,00 €	287 270,01 €		575 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement capilé	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €		1 000 000,00 €
26	Participations et créances				
27	Autres immo financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations	25 000,00 €	- €		25 000,00 €
<i>Total recettes financières</i>		2 645 000,00 €	2 287 270,01 €	- €	1 600 000,00 €
45	Opérations pour compte de tiers	370 000,00 €	2 524,20 €	359 468,00 €	725 605,00 €
<b>Sous-total des recettes réelles</b>		<b>4 938 024,58 €</b>	<b>2 831 368,28 €</b>	<b>1 843 724,00 €</b>	<b>3 650 328,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	796 437,00 €			866 727,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	402 440,00 €	271 717,72 €		300 000,00 €
<b>Sous-total des recettes d'ordre</b>		<b>1 198 877,00 €</b>	<b>271 717,72 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 166 727,00 €</b>
001	Excédent d'investissement reporté				122 815,00 €
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>6 136 901,58 €</b>	<b>3 103 086,00 €</b>	<b>1 843 724,00 €</b>	<b>4 939 870,00 €</b>

Les recettes d'investissement 2022 atteignent 4.9 M€ et s'équilibrent avec les dépenses d'investissement de 5.2 M€ par l'ajout, en recettes et en dépenses, des restes à réaliser, pour un total de la section d'investissement de 6 783 594 euros.

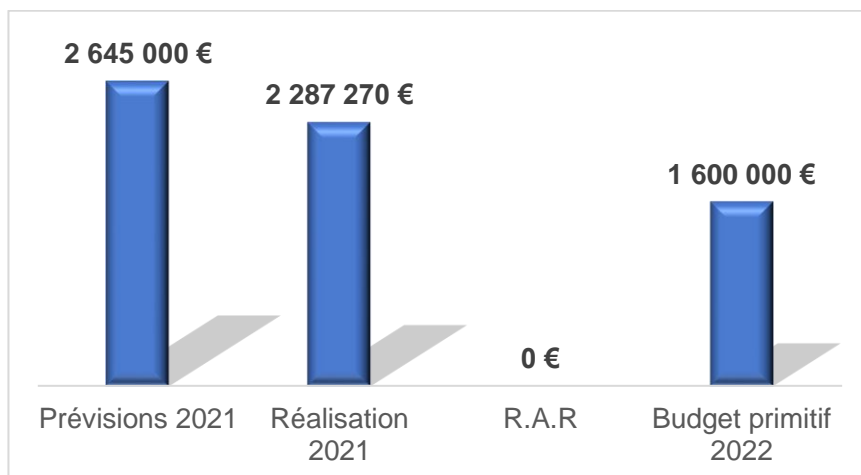
### 3.2.2.1 Recettes réelles

#### 3.2.2.1.1 Recettes d'équipement



Elles sont composées des subventions d'équipement et des emprunts. Il avait été prévu en 2021 un prêt de 350 K€ dont le besoin n'a pas été avéré. Un prêt contracté en 2020 pour 265 K€ sera mobilisé en 2022. Un emprunt est prévu en 2022 de 500 K€.

#### 3.2.2.1.2 Recettes financières



Les recettes financières d'investissement sont composées :

- Du remboursement du FCTVA,
- D'une dotation de l'excédent de fonctionnement en investissement (excédent capitalisé) de 2 M€ en 2021 et d'une dotation prévisionnelle pour 2022 de 1 M€
- Des produits de cessions prévus en investissement mais dont l'encaissement se réalise en fonctionnement (cf. &3.1.2.1.2) en 2021.

### 3.2.2.2 Recettes d'ordre

Les recettes d'ordre ne génèrent pas de flux financier.

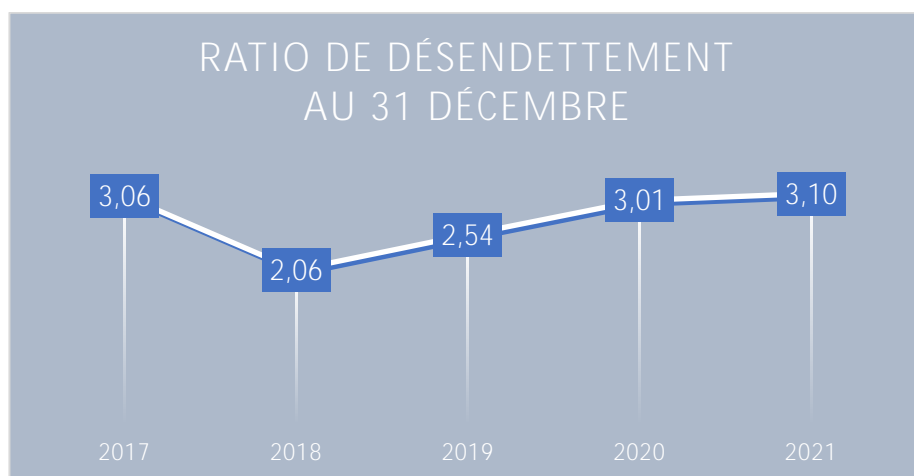
Elles sont composées :

- Du virement de la section de fonctionnement.
- Des dotations aux amortissements, opérations entre section (cf. &3.1.1.2).

### 3.3 Un endettement maîtrisé

La capacité de désendettement de la collectivité est stable.

Ce ratio, exprimé en nombre d'années, est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.



## 4 LES BUDGETS ANNEXES

### 4.1 Les zones d'activité : budget 702

Le budget annexe gère 15 zones d'activités, dont :

- **14** zones d'activités économiques à vocation artisanale et commerciale  
ZA de Comblat à BARBASTE  
ZA de Pécarrère à BUZET-SUR-BAÏSE  
ZA du Caudan à CALIGNAC  
ZA de Lacablanque à LAMONTJOIE  
ZA de Cugnérays à LAVARDAC  
ZA de Lhérisson à LAVARDAC  
ZA de Lange à MEZIN  
ZA de Lagraouette à MONCRABEAU  
ZA de Larqué à MONTESQUIEU  
ZA de Labarre I à NERAC  
ZA de Labarre II à NERAC  
ZA de Larrousset à NERAC  
ZA de Séguinot à NERAC  
ZA de Lesparre-Lapuzoque à SOS
- **1** zone d'activités économiques à vocation médicale et paramédicale  
ZA du Pin à NERAC

Synthèse de l'exécution 2021

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	122,96 €
RESULTAT REPORTE 2020	-450 501,51 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>-450 378,55 €</b>
INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021	-69 352,63 €
RESULTAT REPORTE 2020	-207 245,40 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>-276 598,03 €</b>
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
<b>RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER</b>	<b>-276 598,03 €</b>

Principaux projets en 2022 :

- Aménagement et viabilisation de la ZA de Lacablanque à Lamontjoie (12 lots, haute qualité environnementale).
- Relamping de l'éclairage public des zones d'activités (hors ZA de Nérac qui ont déjà été faites).
- Redécoupage plus efficient de la profondeur des lots en devanture de la ZA du Caudan à Calignac.
- Vente de l'ensemble loué à l'occupant ZWANG sur la ZA Lapuzoque à Sos.

- Reprises de chaussées.
- Poursuite commercialisation des lots.

Synthèse des prévisions 2022 :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 521 879,00 €	1 521 879,00 €
FONCTIONNEMENT	3 222 818,00 €	3 222 818,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 744 697,00 €</b>	<b>4 744 697,00 €</b>

#### 4.2 Le budget photovoltaïque : budget 705

La collectivité dispose de panneaux photovoltaïques sur un bâtiment intercommunal situé sur la commune de Francescas.

La gestion de la production d'électricité est gérée au sein du budget annexe.

En 2021, il a été enregistré pour 32 K€ de vente d'électricité contre 27 K€ en 2020. La production supérieure à l'année précédente est générée par le changement d'onduleurs défectueux et le changement de place des capteurs d'électricité.

Synthèse de l'exécution 2021 :

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	-947,02 €
RESULTAT REPORTE 2020	85 872,00 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>84 924,98 €</b>
INVESTISSEMENT	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2021	4 484,05 €
RESULTAT REPORTE 2020	19 514,26 €
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>23 998,31 €</b>
Reste à réaliser en dépenses	
Reste à réaliser en recettes	0,00 €
<b>RESULTAT CUMULE AVEC LES RESTES A REALISER</b>	<b>23 998,31 €</b>

Synthèse des prévisions 2022 :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	8 800,00 €	36 766,00 €
FONCTIONNEMENT	36 593,00 €	114 924,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 393,00 €</b>	<b>151 690,00 €</b>

